

REPUBLIQUE DU SENEGAL

-------------

*Un Peuple – Un But – Une Foi*

-------------



--------------

MINISTERE DE l’ECONOMIE, DES FINANCES ET DU PLAN

---------------

Direction Générale de la Planification

Et des Politiques Economiques

--------------

*Direction de la Planification*

TERMES DE REFERENCE DE LA MISSION D’EVALUATION A MI-PARCOURS DU PROGRAMME NATIONAL DE REDUCTION DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE A TRAVERS L'EFFICACITE ÉNERGETIQUE DANS LE SECTEUR DU BATIMENT AU SENEGAL-PNEEB

**Janvier 2016**

**SIGLES ET ACRONYMES**

**ACIAS** :  Association des bureaux de contrôle technique et d'inspection agréés du Sénégal

### [AEME : Agence pour la l'Economie et la Maîtrise de l'Energie](https://www.google.sn/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=3&cad=rja&uact=8&ved=0ahUKEwjCvpXSlP_JAhXLXhoKHQYQDHIQFggnMAI&url=http%3A%2F%2Fwww.groupesoterco.com%2Fproject%2Faemeagence-pour-la-leconomie-et-la-maitrise-de-lenergie-institut-de-la-francophonie-pour-le-developpement-durable-ifdd%2F&usg=AFQjCNFzE_rNAnMCa-n3U6g3V3CtHSTZ7A&bvm=bv.110151844,d.d2s)

**ASN**: Association Sénégalaise de Normalisation

**CPP** : Comité de Pilotage du Projet

**CTR** : Conseiller Technique Régional

**CV** : Curriculum Vitae

**DAP** : Document d’Appui au Projet

**DEEC** : Direction de l’Environnement et des Etablissements Classés :

**DGPPE** : Direction Générale de la Planification et des Politiques Economiques

**DI** : Direction de l’Investissement

**DP** : Direction de la Planification

**EE**: Efficacité Energétique

### EPT : [École polytechnique de Thiès](https://www.google.sn/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=3&cad=rja&uact=8&ved=0ahUKEwjQmtPqlf_JAhWBuBoKHc-0AXAQFgglMAI&url=https%3A%2F%2Ffr.wikipedia.org%2Fwiki%2F%25C3%2589cole_polytechnique_de_Thi%25C3%25A8s&usg=AFQjCNGXEUOhBGeJ1s56DBAYy_aaNL-1og&bvm=bv.110151844,d.d2s)

### FEM : [Fond pour l'Environnement Mondial -](https://www.google.sn/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=1&cad=rja&uact=8&ved=0ahUKEwiahp7jkf_JAhVBnRoKHUcTAv8QFggaMAA&url=http%3A%2F%2Fwww.unep.org%2FDocuments.multilingual%2FDefault.asp%3FDocumentID%3D340%26ArticleID%3D4173%26l%3Dfr&usg=AFQjCNHpIdVqPl4babHOcJsMyQLV0XUZjg&bvm=bv.110151844,d.d2s)

**FIP** : Fiche d’identité du projet

**FSC** : Financial score card

**FSE** : Fiche de Score d'Evaluation des Capacités

**GEF**: The Global Environment Facility (GEF)

**PNEEB** : Programme National de réduction des Emissions de gaz a Effet de serre a travers l'efficacité énergétique dans le secteur du Bâtiment au Sénégal

**GENU** : Groupe d'évaluation des Nations Unies

### GIZ : Coopération allemande au Développement

**HS** : Très satisfaisant

**HU** : Très insatisfaisant

**L** : Probable

**MEFP** : Ministère de l’Economie, des Finances et du Plan

**METT**: Management Effectiveness Tracking Tool/ Outils de suivi de l’efficacité de gestion;

**ML** : Assez probable

**MS** : Assez satisfaisant

**MU** : Assez improbable

**NEX** : National Execution/Exécution Nationale

### ODAS : [Ordres des Architectes du Sénégal](https://www.google.sn/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=1&cad=rja&uact=8&ved=0ahUKEwj-loWllf_JAhVBUhoKHRROB1cQFggaMAA&url=https%3A%2F%2Fsites.google.com%2Fsite%2Fsnarchitectes%2F&usg=AFQjCNGJRIDeYTc2HbE_xv-Ws-bzyCho4g&bvm=bv.110151844,d.d2s)

**OSC** : Organisations de la Société Civile du Sénégal

**PIM** : identificateur de projet du PNUD

**PIR** : Rapport de mise en œuvre de projets

**PNUD** : Programme des Nations Unies pour le développement ...

**PNUD/FEM (EEG)**: Groupe Energie et Environnement du PNUD

**RTA** : Conseiller technique régional du PNUD-GEF

**S** : Satisfaisant

**SMART** : spécifiques, mesurables, réalisables, pertinentes et limitées dans le temps

**U** : Improbable

**U** : Insatisfaisant

### UGP : Unité de Gestion du Projet

### UNDP: United Nations Development Programme

### US dollars: [Dollar des États-Unis](https://www.google.sn/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=5&cad=rja&uact=8&ved=0ahUKEwju0PWAkv_JAhXHiRoKHe3kA8kQFggqMAQ&url=http%3A%2F%2Fwww.xe.com%2Ffr%2Fcurrency%2Fusd-us-dollar&usg=AFQjCNHGTNzwqjX0WPAuXbDnGfsQiBaTIQ&bvm=bv.110151844,d.d2s)

**SOMMAIRE**

1. **Introduction ;**
2. **Présentation du projet:**
3. **Objectifs de l’évaluation à mi-parcours**

**4. Approche et méthodologie**

**5. Mandat du consultant**

**6. Calendrier**

**7. Documents à produire dans le cadre de l’évaluation à mi-parcours**

1. **Dispositions relatives à l’évaluation à mi-parcours**
2. **Profil du consultant et critères de sélection ;**
3. **Modalités de paiement et spécifications :**
4. **Processus de présentation des candidatures**

**Annexe A: Liste des documents à examiner par le consultant**

**Annexe B : Directives relatives au contenu du Rapport d’évaluation à mi-parcours**

**Annexe C: Matrice d’évaluation pour l’évaluation à mi-parcours**

**Annexe D: Code de conduite du Groupe d’évaluation des Nations Unies (GENU) pour les évaluateurs/Consultants chargés de l’évaluation à mi-parcours**

**Annexe E : Evaluation de l’évaluation à mi-parcours**

**Annexe F: Formulaire d’approbation du Rapport d’évaluation à mi-parcours**

1. **INTRODUCTION**

Ce document présente le mandat pour l’évaluation à mi-parcours du PNUD-GEF du Projet de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre à travers l'Efficacité Énergétique dans le secteur du bâtiment au Sénégal-PNEEB PIMS n°4344,mis en œuvre par Direction de l’Environnement et des Etablissements Classés du Ministère de l’Environnement et du Développement Durable, qui doit être réalisé en *quatre années (2013-2016)*. Le projet a été lancé le*04/02/2013* et se trouve dans sa *deuxième*  année de mise en œuvre. Conformément au DAP, le processus d’évaluation à mi-parcours a été entamé avant la présentation du deuxième Rapport de mise en œuvre de projets (PIR). Le présent mandat énonce les éléments à prendre en compte dans le cadre de l’examen à mi-parcours. Le processus d’évaluation se fera conformément à la procédure d’exécution nationale (NEX). Cette activité sera coordonnée par la Direction de la Planification (DP) du Ministère de l’Economie, des Finances et du Plan (MEFP).

**2. PRESENTATION DU PROJET**

Le but du projet est la Réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les secteurs résidentiel et commercial au Sénégal.

L'objectif du projet est le développement de pratiques d'efficacité énergétique dans la construction de bâtiments dans les secteurs résidentiel et commercial au Sénégal.

Le projet comprend quatre composantes interdépendantes décrites ci-dessous qui s'attaquent aux barrières institutionnelles et liées à la compétence, permettant d'atteindre l'objectif du projet.

i. **Identification, test et démonstration de l'efficacité énergétique à travers les techniques et les matériaux de construction**

La première composante du projet a pour but de mettre sur pied les fondations techniques pour améliorer l'efficacité énergétique au Sénégal. Il est bien entendu essentiel d'identifier, de tester et de faire des démonstrations de pratiques d'économie d'énergie applicables au contexte sénégalais, dans la conception et la construction de bâtiments.

Le défi à relever réside dans le changement des mauvaises pratiques de construction. En effet, la plupart des techniques de construction adaptées au climat occidental froid ont été importées sans aucune précaution visant à les adapter au climat local, par exemple: Les baies vitrées orientées sud; les terrasses couvertes à base de matériaux absorbant de chaleur; les toitures en tôles ondulées; etc. En outre, l'essentiel des recherches ainsi que la technologie d'efficacité énergétique dans le domaine du bâtiment ont été développées en fonction des réalités climatiques occidentales, où la nécessité est de retenir un maximum de chaleur à l'intérieur des bâtiments, alors que le principal défi dans la zone tropicale est de retenir le plus de fraîcheur dans les bâtiments.

**ii. Élaboration d'un Code Thermique et de Construction pour l'EE**

La seconde composante du projet a pour objectif de créer ou de renforcer les mécanismes de politiques publiques dont l'état sénégalais dispose, pour à la fois encourager et imposer l'application des pratiques d'efficacité énergétique dans le domaine de la construction.

L’effort sera concentré sur les supports opérationnels réglementaires: Les textes réglementaires doivent être rédigés, commentés et promulgués par le Ministère de tutelle. Le projet se chargera de l'élaboration de ces textes pour les constructions déjà existantes, comme pour les nouvelles constructions.

Le projet se propose également d'élaborer des mécanismes financiers et des mesures fiscales destinées à faciliter l'application des dispositions du code de la construction pour l'EE dans les projets de construction de bâtiment.

**iii. Renforcement du cadre institutionnel, économique et politique et des capacités locales pour une mise en œuvre effective du nouveau code de construction pour l'EE**

L'élaboration d'un code de construction est primordiale, mais son application est essentielle aussi bien pendant l'étude des demandes de permis de construire que lors des inspections pendant et après la construction. Cette composante du projet se focalisera sur le renforcement des capacités des services administratifs qui ont en charge ces deux phases du processus de construction. Les supports de formation nécessaires seront élaborés et porteront à la fois sur le contenu de la formation et sur les méthodes d'application. La formation sera destinée au personnel clé des services publiques et de l'administration locale. Par exemple le personnel chargé de la délivrance de permis, le service du cadastre, les services d'inspecteurs chargés du contrôle pendant et après la construction (comme le Service de Surveillance des Travaux Publiques).

L'aboutissement de la composante 3 est la maîtrise totale par les institutions nationales sénégalaises et par les parties prenantes du secteur du bâtiment, de la mise en œuvre et de l'application des dispositions du code de construction pour l'EE.

**iv. Renforcement des capacités techniques**

L'une des principales réalisations visées par ce projet est l'élaboration et l'application d'un code de construction pour l'EE. L'essentiel du projet se focalise donc sur les autorités publiques. Néanmoins, étant donné que le secteur du bâtiment est détenu par des entreprises du secteur privé, le renforcement des capacités des acteurs du secteur privé et paragouvernemental est primordial pour la réussite du projet.

Du fait du budget limité du projet, la composante « renforcement des capacités techniques » se focalisera essentiellement sur les acteurs clés et les processus qui sont le plus étroitement liés à la mise en œuvre du code de construction pour l'EE.

Le budget total du projet financé par le PNUD et le FEM est de US dollars 1 120 000réparti comme suit : PNUD trac US dollars 200 000, FEM US dollars 920 000. Le cofinancement en nature est estimé à US dollars 7 688 500.

Le projet est exécuté selon la modalité d’Exécution Nationale (NEX) pour les fonds mis à disposition par le PNUD et le FEM.

Le dispositif institutionnel de mise en œuvre est composé d’un comité de pilotage institué par arrêté du Ministre chargé de l’environnement et du Développement Durable et qui supervise l’Unité de Gestion du Projet (UGP). Cette unité de Gestion du Projet est soutenue par des experts nationaux et internationaux.

Les entités suivantes ont la responsabilité de la supervision et la mise en œuvre des activités du projet :

* le Comité de Pilotage du Projet (CPP) qui regroupe toutes les institutions concernées par l'efficacité énergétique dans les bâtiments. Ce comité est chargé de superviser les activités du projet.
* le PNUD via le Bureau du PNUD au Sénégal assure la supervision du Projet en collaboration avec le Conseiller Technique Régional (CTR) du PNUD/FEM (EEG) chargé du projet.
* La Direction de l’Environnement et des Etablissements Classés (DEEC) est l’agence chargée de la mise en œuvre du projet.
* la Direction de l’Investissement (DI), représentant l’Agence gouvernementale de coordination.
* la Direction de la Planification (DP), chargée de la supervision de l’évaluation.
* L’Unité de Gestion du projet (UGP) assure la gestion quotidienne des activités.

**3. OBJECTIFS DE L’EVALUATION À MI-PARCOURS**

L’évaluation à mi-parcours appréciera les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs et des résultats du projet, tels qu’énoncés dans le Document de projet, et mesurera les premiers signes de réussite ou d’échec du projet, de manière à définir les changements qu’il faut opérer pour remettre le projet sur la voie de la réalisation des résultats escomptés. L’évaluation à mi-parcours examinera aussi la stratégie du projet et les risques concernant sa durabilité.

**4. APPROCHE et MÉTHODOLOGIE**

L’évaluation à mi-parcours doit fournir des informations fondées sur des données factuelles crédibles, fiables et utiles. Le consultant chargé de l’évaluation examinera toutes les sources d’informations pertinentes, y compris les documents élaborés pendant la phase de préparation du projet(par exemple, Fiche d’identité du projet (FIP), Plan d’initiation du projet du PNUD, Politique de sauvegardes environnementales et sociales du PNUD, le Document de projet, les rapports de projets dont l’Examen annuel de projets/PIR, la révision des budgets du projet, les rapports d’enseignements tirés, les documents stratégiques et juridiques nationaux, et tout autre matériel que le consultant juge utile pour étayer l’évaluation ). Le consultant examinera l’outil de suivi de référence du domaine d’intervention du GEF.

Le consultant doit suivre une approche collaborative et inclusive[[1]](#footnote-1) afin d’assurer une participation active de l’équipe du projet, des homologues gouvernementaux (le point focal opérationnel du GEF), du bureau de pays du PNUD, des conseillers techniques régionaux PNUD-GEF, et autres parties prenantes principales.

La participation des parties prenantes est fondamentale à la conduite de l’évaluation à mi-parcours avec succès.[[2]](#footnote-2)Cette participation doit consister en des entretiens avec les parties prenantes qui assument des responsabilités liées au projet, à savoir entre autres *l’AEME, la DI, l’ASN, Efficencia, GIZ, Direction de l’Energie, Direction de la Construction, Direction de l’Urbanisme et de l’Architecture, l’ODAS, ACIAS, EPT, DEEC*: organismes d’exécution, hauts fonctionnaires et responsables des équipe de travail/d’activités, principaux experts et consultants dans les domaines liés au projet, Comité de pilotage du projet, parties prenantes au projet, monde universitaire, gouvernements locaux et les OSC, etc. En outre, le consultant doit conduire des missions de terrain, notamment dans la zone du delta du fleuve Sénégal*.*

Le rapport final d’évaluation à mi-parcours doit exposer en détails l’approche appliquée pour l’évaluation , en indiquant explicitement les raisons ayant motivé cette approche, les hypothèses de départ, les défis à relever, les points forts et les points faibles des méthodes et de l’approche appliquées pour l’évaluation

**5. MANDAT DU CONSULTANT**

L’équipe chargée de l’examen à mi-parcours évaluera l’évolution du projet dans les quatre catégories mentionnées ci-après.

**i. Stratégie de projet**

Conception de projet :

* Analyser le problème auquel s’attaque le projet et les hypothèses de base. Passer en revue les conséquences de toute hypothèse erronée ou de tout changement contextuel sur la réalisation des résultats du projet tel qu’énoncés dans le Document de projet.
* Examiner la pertinence de la stratégie du projet et évaluer si c’est le moyen le plus efficace d’atteindre les résultats escomptés. Les enseignements tirés d’autres projets pertinents ont-ils été convenablement pris en considération dans la conception du projet ?
* Étudier la façon dont le projet répond aux priorités du pays. Faire le point sur l’appropriation nationale. Le concept du projet est-il conforme aux priorités et plans nationaux pour le développement sectoriel du pays?
* Examiner les processus décisionnels : les points de vue des personnes qui seront concernées par les décisions du projet, de celles qui pourraient influer sur les résultats et de celles qui pourraient contribuer à l’information ou à d’autres ressources visant le processus ont-ils été pris en considération pendant la conception de projet ?
* Examiner la mesure dans laquelle les questions pertinentes en matière de genre ont été soulevées pendant la conception du projet. Indiquer s’il y a des domaines de préoccupation majeure qui nécessitent des améliorations.

Cadre de résultats/cadre logique :

* Procéder à une analyse critique des indicateurs et cibles du cadre logique du projet, évaluer la mesure dans laquelle les cibles à mi-parcours sont « SMART » (spécifiques, mesurables, réalisables, pertinentes et limitées dans le temps), et proposer des modifications/révisions spécifiques aux cibles et indicateurs lorsque nécessaire.
* Les objectifs, résultats ou éléments du projet sont-ils clairs, applicables dans la pratique et réalisables dans les délais fixés ?
* Examiner si les progrès réalisés à ce jour ont produit, ou pourraient produire à l’avenir, des effets bénéfiques pour le développement (par exemple, génération de revenus, égalité des sexes et autonomisation des femmes, meilleure gouvernance, etc...) qu’il faudrait intégrer au cadre de résultats du projet et suivre annuellement.
* S’assurer que l’on suit efficacement les aspects généraux en matière de développement et de genre du projet.
* Mettre au point et recommander des indicateurs de développement « SMART », notamment des indicateurs ventilés par sexe et des indicateurs faisant apparaître les effets bénéfiques pour le développement.

**ii. Progrès vers la réalisation des résultats**

Analyse de progrès vers les réalisations :

* Passer en revue les indicateurs du cadre logique à la lumière des progrès accomplis vers la réalisation des cibles de fin de projet, à l’aide de la Matrice des progrès vers la réalisation des résultats et les *Directives pour la conduite de l’évaluation à mi-parcours des projets appuyés par le PNUD et financés par le GEF* ; les progrès sont indiqués par couleur selon le principe des « feux tricolores » en fonction du niveau de progrès obtenus pour chaque réalisation ; formuler des recommandations pour les secteurs entrant dans la catégorie « Ne sont pas en voie de réalisation » (en rouge).

Tableau. Matrice des progrès vers la réalisation des résultats (Réalisations obtenues à la lumière des cibles de fin de projet)

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Stratégie de projet**  | **Indicateur[[3]](#footnote-3)** | **Niveau de référence[[4]](#footnote-4)** | **Niveau lors du premier PIR (auto-déclaré)** | **Cible à mi-parcours[[5]](#footnote-5)** | **Cible à la fin du projet**  | **Niveau et évaluation à mi-parcours[[6]](#footnote-6)** | **Évaluation obtenue[[7]](#footnote-7)** | **Justification de l’évaluation** |
| **Objectif :**  | Indicateur (si applicable): |  |  |  |  |  |  |  |
| **Réalisation 1:** | Indicateur 1: |  |  |  |  |  |  |  |
| Indicateur 2: |  |  |  |  |  |
| **Réalisation 2:** | Indicateur 3: |  |  |  |  |  |  |  |
| Indicateur 4: |  |  |  |  |  |
| Etc. |  |  |  |  |  |
| **Etc.** |  |  |  |  |  |  |  |  |

**Grille d’évaluation des indicateurs**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Vert = réalisé | Jaune = en cours de réalisation  | Rouge = pas en voie de réalisation  |

Après analyse des progrès vers l’obtention des réalisations :

* Comparer et analyser l’outil de suivi du FEM renseigné au début du projet (trackingtool) avec celui réalisé juste avant l’évaluation à mi-parcours.
* Identifier les obstacles entravant toujours la réalisation des objectifs du projet pour la période restante du projet.
* En passant en revue les effets bénéfiques du projet à ce jour, définir les moyens par lesquels on pourrait accroître ces effets.

**iii. Mise en œuvre des projets et gestion réactive**

Mécanismes de gestion :

* Examiner l’efficacité globale de la gestion de projet telle qu’énoncée dans le Document de projet. Des changements ont-ils été apportés et sont-ils efficaces ? Les responsabilités et la structure hiérarchique sont-elles claires ? Le processus décisionnel est-il transparent et entamé en temps utile ? Recommander les améliorations à introduire.
* Étudier la qualité d’exécution de l’organisme d’exécution/des partenaires de mise en œuvre et recommander les améliorations à introduire.
* Étudier la qualité de l’appui fourni par l’organisme partenaire du GEF (PNUD) et voir les améliorations à introduire.

Planification des activités :

* Passer en revue tout retard intervenu dans le démarrage et la mise en œuvre du projet, définir ce qui a causé ces retards et voir si les causes ont été éliminées.
* Les processus de planification des activités sont-ils axés sur les résultats ? Si non, proposer des moyens de réorienter la planification des activités de manière à ce qu’elle soit axée sur les résultats.
* Examiner l’application du cadre de résultats/cadre logique du projet en tant qu’outil de gestion et examiner tout changement qui y a été apporté depuis le début du projet.

Financement et cofinancement :

* Etudier la gestion financière du projet, en s’attachant particulièrement au rapport coût-efficacité des interventions.
* Passer en revue tout changement d’allocations de fonds résultant de révisions budgétaires, et évaluer l’adéquation et la pertinence de ces révisions.
* Le projet s’accompagne-t-il des contrôles financiers appropriés, notamment en matière de communication de données et de planification, permettant à la direction de prendre des décisions budgétaires éclairées et de verser les fonds en temps utile ?
* Sur la base du tableau de suivi du cofinancement à remplir, formuler des commentaires sur le cofinancement : le cofinancement est-il stratégiquement appliqué pour contribuer à la réalisation des objectifs du projet ? L’équipe chargée du projet organise-t-elle régulièrement des réunions avec les partenaires de cofinancement en vue d’harmoniser les priorités de financement et les plans annuels de travail ?

Systèmes de suivi et d’évaluation au niveau du projet:

* Examiner les outils de suivi actuellement utilisés : fournissent-ils les informations nécessaires? Impliquent-ils la participation des principaux partenaires ? Sont-ils alignés sur ou intégrés dans les systèmes nationaux ? Utilisent-ils les informations existantes ? Sont-ils efficients? Sont-ils rentables ? D’autres outils sont-ils nécessaires? Comment pourraient-ils être plus participatifs et plus inclusifs ?
* Etudier la gestion financière du budget de suivi et d’évaluation du projet. Les ressources allouées sont-elles suffisantes pour le suivi et l’évaluation ? Ces ressources sont-elles efficacement allouées ?

Participation des parties prenantes :

* Gestion des projets : les partenariats nécessaires et appropriés ont-ils été mis en place et renforcés avec des parties prenantes directes et indirectes ?
* Participation et processus menés par les pays : les parties prenantes gouvernementales aux niveaux local et national appuient-elles les objectifs du projet ? Jouent-elles toujours un rôle actif dans les décisions prises concernant le projet qui appuient l’efficience et l’efficacité de la mise en œuvre du projet ?
* Participation et sensibilisation du public : dans quelle mesure la participation des parties prenantes et la sensibilisation du public contribuent-elles à faire progresser la réalisation des objectifs du projet ?

Communication de données:

* Evaluer la manière à laquelle la direction du projet a fait part des changements découlant de la gestion réactive et les a notifiés au Comité de pilotage du projet.
* Evaluer si l’équipe du projet et les partenaires se conforment comme il se doit aux exigences de communication de données du GEF (c’est-à-dire, les mesures prises pour donner suite à une mauvaise évaluation dans le PIR, le cas échéant ?)
* Evaluer la façon dont les enseignements tirés du processus de gestion réactive ont été étayés par des documents, communiqués aux principaux partenaires et intégrés par ces derniers.

Communication:

* Examiner la communication interne avec les parties prenantes concernant le projet : la communication est-elle régulière et efficace ? Certaines parties prenantes principales sont-elles exclues de la communication ? Des mécanismes de retour d’informations existent-il dans le cadre de la communication? La communication avec les parties prenantes contribue-t-elle à sensibiliser ces dernières aux réalisations et aux activités liées au projet, et aux investissements pour la durabilité des résultats du projet ?
* Examiner la communication externe concernant le projet : des moyens de communication appropriés sont-ils en place ou en cours de mise en place, pour faire part au public des progrès accomplis dans le cadre du projet et de son impact escompté (existe-t-il un site Internet par exemple ? Ou le projet a-t-il mis en œuvre des campagnes appropriées de sensibilisation du public ?)
* Aux fins de la communication de données, rédiger un paragraphe d’une demi page pour résumer les progrès accomplis vers la réalisation des résultats du projet, en matière de contribution aux effets bénéfiques pour le développement durable et aux effets bénéfiques pour l’environnement mondial.

**iv. Durabilité**

* Vérifier si les risques définis dans le Document du projet, l’évaluation annuel du projet/PIR et le module ATLAS de gestion des risques sont les plus importants et si les évaluations des risques sont appropriées et à jour. Dans la négative, expliquer pourquoi.
* En outre, évaluer les risques pour la durabilité dans les catégories suivantes:

Risques financiers pour la durabilité :

* Quelle est la probabilité qu’il n’y ait pas de ressources financières et économiques disponibles après la fin de l’aide du GEF (considérer que les ressources possibles peuvent provenir de sources multiples, comme les secteurs public et privé, les activités génératrices de revenus, et autres financements pouvant être des ressources financières adaptées à la durabilité des réalisations du projet)?

Risques socio-économiques pour la durabilité:

* Existe-t-il des risques sociaux ou politiques susceptibles de menacer la durabilité des réalisations du projet ? Quel est le risque que le niveau d’appropriation par les parties prenantes (y compris par les gouvernements et autres parties prenantes principales)ne soit pas suffisant pour permettre de maintenir les réalisations/bénéfices du projet ? Les différentes parties prenantes principales ont-elles conscience qu’il est dans leur intérêt de maintenir les bénéfices du projet ? La sensibilisation du public/des parties prenantes est-elle suffisante pour appuyer les objectifs à long terme du projet ? L’équipe du projet étaye-t-elle par des documents les enseignements tirés en permanence, et ces documents sont-ils communiqués aux parties concernées, lesquelles pourraient apprendre du projet et potentiellement le reproduire et/ou le reproduire à plus grande échelle à l’avenir ?

Risques liés au cadre institutionnel et à la gouvernance pour la durabilité :

* Les cadres juridiques, les politiques, les structures de gouvernance et les processus présentent-ils des risques qui pourraient menacer la durabilité des bénéfices du projet ? Lors de l’évaluation de ce paramètre, examiner également des systèmes/mécanismes exigés pour la responsabilité, la transparence et le transfert des connaissances techniques sont en place.

Risques environnementaux pour la durabilité :

* Existe-t-il des risques environnementaux qui pourraient menacer la durabilité des réalisations du projet?

**Conclusions et recommandations**

Le consultant inclura un paragraphe dans le rapport, exposant les conclusions fondées sur des données probantes de l’évaluation à mi-parcours, à la lumière des résultats.[[8]](#footnote-8)

Des recommandations seront formulées sous forme de propositions succinctes d’interventions fondamentales qui seront spécifiques, mesurables, réalisables et appropriées. Un tableau des recommandations devrait être joint au résumé du rapport.

Le consultant devra formuler 15 recommandations au maximum.

**Évaluation**

Le consultant communiquera ses évaluations des résultats du projet et fera une brève description des réalisations associées dans le *Tableau de résumé des évaluations et réalisations* dans le résumé du rapport de l’évaluation à mi-parcours. Des évaluations de la stratégie du projet ne sont pas exigées à cette étape.

Tableau de résumé de l’évaluation et des réalisations de l’évaluation à mi-parcours du Programme National de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre à travers l'Efficacité Énergétique dans le secteur du bâtiment au Sénégal-PNEEB

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Evaluation** | **Evaluation à mi-parcours** | **Description de la réalisation** |
|  |  |  |
| **Progrès accomplis vers la réalisation des résultats** | Evaluation de la réalisation de l’objectif : (sur une échelle à 6 niveaux) |  |
| Réalisation 1 Evaluation de la réalisation : (sur une échelle à 6 niveaux) |  |
| Réalisation 2 Evaluation de la réalisation: (sur une échelle à 6 niveaux) |  |
| Réalisation 3 Evaluation de la réalisation : (sur une échelle à 6 niveaux) |  |
| Etc.  |  |
| **Mise en œuvre du projet et gestion réactive** | (sur une échelle à 6 niveaux) |  |
| **Durabilité** | (sur une échelle de 4 points) |  |

**6. CALENDRIER**

La durée totale de l’évaluation à mi-parcours sera vingt et un (21) jours ouvrables et n’excédera pas deux (2) mois après le recrutement du consultant. Le calendrier provisoire de l’évaluation à mi-parcours est le suivant:

|  |  |
| --- | --- |
| **CALENDRIER** | **ACTIVITÉ** |
| février 2016 | Clôture des candidatures  |
| Février 2016 | Sélection du consultant  |
| février 2016 | Signature contrat |
| février 2016 | Préparation de l’équipe (remise des Documents de projet) |
| février 2016 ; 3 jours | Examen des documents et préparation du Rapport initial d’évaluation à mi-parcours  |
| février 2016 : 1/2 jour | Finalisation et validation du Rapport d’initiation de l’évaluation à mi-parcours au plus tard au début de la mission pour l’évaluation examen à mi-parcours  |
| février 2016 : 10jours | Mission pour l’examen à mi-parcours : réunions avec les parties prenantes, entretiens, visites sur le terrain  |
| février 2016 : ½ jour | Réunion de synthèse de la mission et présentation des premières conclusions au plus tôt à la fin de la mission pour l’évaluation à mi-parcours  |
| février 2016 : 5 jours | Préparation du projet de rapport  |
| février 2016 : 2 jours  | Incorporer un système de renvoi aux documents du retour d’information dans le projet de rapport/finalisation du rapport d’évaluation à mi-parcours  |
| février 2016 | Préparation et publication d’une réponse de la direction  |
| Février 2016 | (Facultatif) organisation d’un atelier avec les parties prenantes (pas obligatoire pour l’équipe chargée de l’évaluation à mi-parcours) |
| février 2016 | Date prévue d’achèvement de l’ensemble du processus d’évaluation à mi-parcours  |

Les possibilités de visites sur place devraient être exposées dans le Rapport d’initiation.

**7. DOCUMENTS À PRODUIRE DANS LE CADRE DE L’EVALUATION À MI-PARCOURS**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **#** | **Documents à produire** | **Description** | **Délais** | **Responsabilités** |
| **1** | **Rapport d’initiation (note d’orientation méthodologique) de l’évaluation à mi-parcours**  | Le Consultant précise ses objectifs et méthodes d’évaluation  | Au plus tard 2 semaines avant la mission pour l’évaluation à mi-parcours : (*février 2016*) | Le consultant présente le rapport au comité mis en place par la Direction de la Planification |
| **2** | **Présentation** | Premières conclusions **(rapport provisoire)** | Fin de la mission (*février 2016*) | Le consultant présente les conclusions à l’Unité mandatrice et au comité mis en place par la Direction de la Planification |
| **3** | **Projet de Rapport final**  | Rapport complet (rédigé à l’aide des directives sur le contenu figurant à l’annexe B) avec les annexes | Dans les trois semaines suivant la mission pour l’évaluation à mi-parcours: (*février 2016*) | Le projet sera envoyé à l’Unité mandatrice, révisé par le RTA, l’Unité coordonnatrice du projet, et le point focal opérationnel du GEF  |
| **4** | **Rapport final \*** | Rapport révisé avec les renvois détaillant comment il a été donné suite (ou non) aux commentaires reçus dans le rapport final d’évaluation à mi-parcours  | Une semaine après la réception des commentaires du PNUD sur le projet de rapport: (*février 2016*) | Le rapport final sera envoyé à la DP qui se chargera de le transmettre à l’Unité mandatrice |

\* Le rapport final d’évaluation à mi-parcours doit être rédigé en français. La traduction en anglais sera prise en charge par le PNUD.

1. **DISPOSITIONS RELATIVES À L’EVALUATION À MI-PARCOURS**

La Direction de la Planification (DP) a la responsabilité principale de gérer l’évaluation à mi-parcours, en rapport avec le PNUD et la Direction de l’Environnement et des Etablissements Classés (DEEC).

La DEEC passera un contrat avec le consultant. L’UGP s’assurera que le consultant disposera en temps utile des indemnités journalières et des facilités de voyage dans le pays. Le consultant aura la responsabilité de prendre contact avec l’UGP afin d’obtenir tous les documents nécessaires, de préparer les entretiens avec les parties prenantes, et d’organiser les visites sur le terrain.

1. **PROFIL DU CONSULTANT ET CRITERES DE SELECTION**

Un consultant national indépendant conduira l’évaluation à mi-parcours. Le consultant ne peut pas avoir participé à la préparation, la formulation, et/ou la mise en œuvre du projet (y compris la rédaction du Document de projet) et ne devra pas avoir de conflit d’intérêts en relation avec les activités liées au projet.

Le consultant sera sélectionné de manière et devra disposer des compétences maximales dans les domaines suivants :

* Expérience récente dans les méthodologies d’évaluation de la gestion axée sur les résultats (25 points);
* Expérience dans la collaboration avec le GEF ou les évaluations du GEF (05 points);
* Expérience professionnelle dans le domaine du Projet (10 points);
* Expérience professionnelle d’au moins dix (10) ans dans le secteur de l’environnement, architecture, normalisation, génie civil, recherche-développement (20 points);
* Compréhension avérée des questions liées au genre; expérience dans l’évaluation et l’analyse tenant compte du genre (05 points).
* Compétences avérées en matière de transfert de technologie (05 points);
* Expérience dans l’évaluation/la révision de documents de projet (10 points);
* Diplôme de Maîtrise (Bac +4) en Gestion des Ressources Naturelles, Sciences Sociales, Sciences de l’Ingénieur ou autres secteurs étroitement liés (20 points).
1. **MODALITÉS DE PAIEMENT ET SPÉCIFICATIONS**

Versement de 30% du paiement après approbation de la note d’orientation méthodologique d’évaluation à mi-parcours

40% après la présentation du rapport provisoire

30% après la finalisation du rapport d’évaluation à mi-parcours

1. **PROCESSUS DE PRÉSENTATION DES CANDIDATURES [[9]](#footnote-9)**

**Processus recommandé de présentation des propositions :**

1. **Lettre confirmant la manifestation d’intérêt et la disponibilité**
2. **CV actualisé**
3. **Brève description de la méthode de travail/proposition technique** indiquant les raisons pour lesquelles la personne estime être la mieux placée pour réaliser la mission attribuée, et méthodologie proposée indiquant de quelle manière elle abordera et réalisera la mission attribuée ; (2 pages au maximum)
4. **Proposition financière** indiquant le montant total tout compris du contrat et toute autre dépense relative au déplacement (billet d’avion, indemnités journalières, etc.), qui seront détaillées conformément au modèle joint à la Lettre de manifestations d’intérêt. Dans le cas où un candidat travaillerait pour une organisation/entreprise/institution et prévoirait la facturation par son employeur des frais de gestion relativement à la procédure pour qu’il soit mis à la disposition de la mission, le candidat devra le signaler ici et s’assurer que tous les frais associés sont compris dans la proposition financière.

Tous les documents associés à la candidature devront être présentés à l’adresse dans une enveloppe cachetée indiquant la référence suivante« Consultant pour l’évaluation à mi-parcours (*Programme National de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre à travers l'Efficacité Énergétique dans le secteur du bâtiment au Sénégal-PNEEB*) » et par courrier à l’adresse suivante: This email address is being protected from spam bots, you need Javascript enabled to view it Secrétariat de la Direction de la Planification (DP), sise au **8ième étage** de l’immeuble de la Direction Générale de la Planification et des Politiques Economiques (DGPPE/MEFP) au **64, Rue Carnot x Docteur Thèse-Dakar. La date et l’heure de dépôt des candidatures seront précisées dans les lettres de saisine des consultants*.* Les candidatures déposées en retard ou incomplètes ne seront pas examinées.**

**Critères d’évaluation des propositions :** seules les candidatures qui répondent et sont conformes aux critères seront évaluées. Les offres seront évaluées selon une méthode qui associe plusieurs évaluations – la formation et l’expérience dans des fonctions similaires compteront pour 70 pour cent et la proposition financière comptera pour 30 pour cent de l’évaluation totale..

Pour la détermination de la note finale :

La proposition financière dont le prix évalué est le moins disant (Pa) se voit attribuer la note (NFa) maximale de 100.

La formule pour déterminer les notes (NFx) des autres Propositions (px) est la suivante :

NFx = 100 x Ma/ Mx, dans laquelle « NFx » est la note pour la proposition px, « Ma » est le prix le moins élevé, et « Mx » le prix de la proposition px.

Les poids respectifs attribués aux Propositions technique et financière sont :

PT = 0,70; et

PF = 0,30

Les Propositions seront classées en fonction de leur note technique (Nt) et de leur note de proposition financière (NF) combinées en utilisant les pondérations (PT = la pondération attribuée à la Proposition technique; PF = la pondération attribuée à la Proposition financière; PT +PF = 1) comme suit: N = (Nt x PT) + (Nf x PF).

**Mandat - ANNEXE A: Liste des documents à examiner par le consultant**

1. Fiche d’identité du projet (FIP)
2. Plan d’initiation du projet du PNUD
3. Document d’Appui du Projet (DAP)
4. Résultats de l’étude d’impact environnemental et social
5. Rapport d’initiation de projet
6. Tous les rapports de mise en œuvre de projets(PIR)
7. Rapports d’activité et plans de travail trimestriels des différentes équipes de travail
8. Rapports d’audit
9. Outils de suivi finalisés par domaine d’intervention du GEF après approbation du Responsable et à mi-parcours (*indiquer les outils de suivi spécifiques aux domaines d’intervention de ce projet*)
10. Rapport de mission de contrôle
11. Tous les rapports de suivi élaborés dans le cadre du projet
12. Directives financières et administratives appliquées par l’équipe du projet

Les documents suivants seront aussi disponibles:

1. Directives, manuels et systèmes opérationnels relatifs au projet
2. Documents programmatique de pays du PNUD
3. Procès-verbaux des réunions du Comité de pilotage du PNEEB et autres réunions (par exemple, réunions du Comité d’évaluation des projets)
4. Carte indiquant le lieu du projet

**Mandat - ANNEXE B : Directives relatives au contenu du Rapport d’évaluation à mi-parcours**[[10]](#footnote-10)

|  |  |
| --- | --- |
| **i.** | Informations de base du rapport *(page d’ouverture ou page du titre)** Insérer la charte graphique du Projet
* Titre du projet appuyé par le PNUD et financé par le GEF
* Numéro PIMS du PNUD et numéro d’identification du projet du GEF
* Echéances de l’évaluation à mi-parcours et date du rapport d’évaluation à mi-parcours
* Région et pays concernés par le projet
* Domaine d’intervention opérationnel/programme stratégique du GEF
* Organisme d’exécution/partenaire de mise en œuvre et autres partenaires liée au projet
* Membres de l’équipe chargée de l’évaluation à mi-parcours
* Remerciements
 |
| **ii.**  | Table des matières |
| **iii.** | Acronymes et abréviations  |
| **1.** | Résumé *(3-5 pages)** Tableau d’informations relatives au projet
* Description du projet (succincte)
* Résumé de l’avancement du projet (entre 200 et 500 mots)
* Tableau du résumé de l’évaluation et de la performance
* Résumé concis des conclusions
* Tableau de synthèse des recommandations
 |
| **2.** | Introduction *(2-3 pages)** Finalité et objectifs de l’évaluation à mi-parcours
* Portée et méthodologie : principes de conception et d’évaluation de l’examen à mi-parcours, son approche et ses méthodes de collecte de données, et limites de l’évaluation à mi-parcours
* Structure du rapport d’évaluation à mi-parcours
 |
| **3.** | Description du projet et contexte *(3-5 pages)** Contexte de développement : facteurs environnementaux, socio-économiques, institutionnels et politiques ayant un intérêt pour l’objectif et la portée du projet
* Problèmes que le projet cherche à régler : menaces et obstacles ciblés
* Description et stratégie du projet : objectifs, réalisations et résultats escomptés, description des sites sur le terrain (le cas échéant)
* Accords relatifs à la mise en œuvre du projet : brève description du Comité de pilotage du projet, principaux accords conclus avec les partenaires de mise en œuvre, etc.
* Calendrier et grandes étapes du projet
* Principales parties prenantes : liste récapitulative
 |
| **4.** | Résultats *(12-14 pages)* |
| **4.1** | Stratégie du projet * Conception du projet
* Cadre de résultats/cadre logique
 |
| **4.2** | Progrès accomplis vers la réalisation des résultats* Analyse des progrès accomplis vers les réalisations
* Obstacles entravant encore la réalisation de l’objectif du projet
 |
| **4.3** | Mise en œuvre du projet et gestion réactive * Dispositions relatives à la gestion
* Planification des activités
* Financement et cofinancement
* Systèmes de suivi et d’évaluation au niveau du projet
* Participation des parties prenantes
* Communication de données
* Communication
 |
| **4.4** | Durabilité * Risques financiers pour la durabilité
* Risques socio-économiques pour la durabilité
* Cadre institutionnel et risques de gouvernance pour la durabilité
* Risques environnementaux pour la durabilité
 |
| **5.** | Conclusions et recommandations *(4-6 pages)* |
|  |  **5.1**  | Conclusions * Déclarations générales et équilibrées (fondées sur des données probantes et liées aux résultats de l’évaluation à mi-parcours) mettant en évidence les points forts, les points faibles et les résultats du projet
 |
| **5.2** | Recommandations * Mesures correctrices pour la conception, la mise en œuvre, le suivi et l’évaluation du projet
* Mesures visant à suivre ou à renforcer les bénéfices initiaux du projet
* Propositions d’orientations futures mettant en relief les principaux objectifs
 |
| **6.**  | Annexes* Mandat pour l’évaluation à mi-parcours (sans les annexes)
* Matrice d’évaluation pour l’évaluation à mi-parcours (critères d’évaluation contenant les principales questions, les indicateurs, les sources de données et la méthodologie)
* Exemple de questionnaire ou de guide relatif aux entretiens pour la collecte de données
* Echelles d’évaluation
* Itinéraire de la mission pour l’évaluation à mi-parcours
* Liste des personnes interviewées
* Liste des documents examinés
* Tableau de cofinancement (s’il ne figure pas dans le corps du rapport)
* Formulaire du Code de conduite du GENU signé
* Formulaire d’approbation de rapport final d’évaluation à mi-parcours signé
* *Joint en annexe dans un fichier séparé:* renvoi aux documents contenant les commentaires reçus sur le projet de rapport d’évaluation à mi-parcours
* *Joint en annexe dans un fichier séparé:* outils de suivi à mi-parcours pertinents (*Outils de suivi de l’efficacité de gestion (METT), FSC, Tableau de bord des capacités, etc.)*
 |

**Mandat - ANNEXE C: Matrice d’évaluation pour l’évaluation à mi-parcours**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Questions d’évaluation** | **Indicateurs** | **Sources** | **Méthodologie** |
| **Stratégie du projet : dans quelle mesure la stratégie du projet est-elle adaptée aux priorités du pays, à l’appropriation nationale et au meilleur moyen d’atteindre les résultats escomptés ?**  |
| (Intégrer les questions d’évaluation) | (relations créées et le niveau de cohérence entre la conception du projet et les méthodes de mise en œuvre, les activités spécifiques conduites, la qualité des stratégies visant à l’atténuation des risques etc.) | (Documents de projet, politiques ou stratégies nationales, sites Internet, personnel chargé du projet, partenaires du projet, données collectées pendant la mission pour l’évaluation à mi-parcours, etc.) | (Analyse de documents, analyse des données, entretiens avec le personnel chargé du projet, entretien avec les parties prenantes, etc.) |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
| **Progrès réalisés vers les résultats : dans quelle mesure les réalisations et les objectifs escomptésdu projet ont-ils été atteints jusqu’ici ?** |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
| **Mise en œuvre du projet et gestion réactive: le projet a-t-il été mis en œuvre avec efficience et dans un bon rapport coût-efficacité ? Le projet a-t-il été en mesure de s’adapter à de nouvelles circonstances, le cas échéant ? Dans quelle mesure les systèmes de suivi et d’évaluation relevant du projet, la communication de données et la communication liée au projet favorisent-ils la mise en œuvre du projet ?** |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
| **Durabilité : dans quelle mesure existe-t-il des risques financiers, institutionnels, socio-économiques et/ou environnementaux pour la durabilité des résultats du projet à long terme ?** |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |

**Mandat - ANNEXE D**: Code de conduite du Groupe d’évaluation des Nations Unies (GENU) pour les évaluateurs/C**onsultants chargés de l’évaluation à mi-parcours[[11]](#footnote-11)**

**Les évaluateurs/Consultants :**

1. Doivent présenter des informations complètes et équitables dans leur évaluation des forces et des faiblesses afin que les décisions ou les mesures prises soient bien fondées.

2. Doivent divulguer l’ensemble des conclusions d’évaluation, ainsi que les informations sur leurs limites et les mettre à disposition de tous ceux concernés par l’évaluation et qui sont légalement habilités à recevoir les résultats.

3. Doivent protéger l’anonymat et la confidentialité à laquelle ont droit les personnes qui leur communiquent des informations. Les évaluateurs doivent accorder un délai suffisant, réduire au maximum les pertes de temps et respecter le droit des personnes à la vie privée. Les évaluateurs doivent respecter le droit des personnes à fournir des renseignements en toute confidentialité et s’assurer que les informations dites sensibles ne permettent pas de remonter jusqu’à leur source. Les évaluateurs n’ont pas à évaluer les individus et doivent maintenir un équilibre entre l’évaluation des fonctions de gestion et ce principe général.

4. Découvrent parfois des éléments de preuve faisant état d’actes répréhensibles pendant qu’ils mènent des évaluations. Ces cas doivent être signalés de manière confidentielle aux autorités compétentes chargées d’enquêter sur la question. Ils doivent consulter d’autres entités compétentes en matière de supervision lorsqu’il y a le moindre doute à savoir s’il y a lieu de signaler des questions, et comment le faire.

5. Doivent être attentifs aux croyances, aux us et coutumes et faire preuve d’intégrité et d’honnêteté dans leurs relations avec toutes les parties prenantes. Conformément à la Déclaration universelle des droits de l’homme, les évaluateurs doivent être attentifs aux problèmes de discrimination ainsi que de disparité entre les sexes, et s’en préoccuper. Les évaluateurs doivent éviter tout ce qui pourrait offenser la dignité ou le respect de soi-même des personnes avec lesquelles ils entrent en contact durant une évaluation. Sachant qu’une évaluation peut avoir des répercussions négatives sur les intérêts de certaines parties prenantes, les évaluateurs doivent réaliser l’évaluation et en faire connaître l’objet et les résultats d’une façon qui respecte absolument la dignité et le sentiment de respect de soi-même des parties prenantes.

6. Sont responsables de leur performance et de ce qui en découle. Les évaluateurs doivent savoir présenter par écrit ou oralement, de manière claire, précise et honnête, l’évaluation, les limites de celle-ci, les constatations et les recommandations.

7. Doivent respecter des procédures comptables reconnues et faire preuve de prudence dans l’utilisation des ressources de l’évaluation.

**Formulaire d’accord avec le Consultant chargé de l’évaluation à mi-parcours**

Accord pour le respect du Code de conduite du système des Nations Unies en matière d'évaluation :

Nom du Consultant: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nom de l'Organisation de conseils (le cas échéant): \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Je confirme avoir reçu et compris le Code de conduite des Nations Unies en matière d'évaluation et je m'engage à le respecter.**

Signé à*\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (Lieu)* le*\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (Date)*

Signature: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Mandat - ANNEX E : Evaluation de l’évaluation à mi-parcours**

|  |
| --- |
| **Évaluation des progrès vers la réalisation des résultats :** (une évaluation pour chaque réalisation et pour chaque objectif) |
| 6 | Très satisfaisant (HS) | L’objectif/la réalisation devrait atteindre ou dépasser toutes les cibles de fin de projet, sans présenter d'insuffisance majeure. Les progrès réalisés vers l’objectif/la réalisation peuvent être un exemple de « bonnes pratiques ». |
| 5 | Satisfaisant (S) | L’objectif/la réalisation devrait atteindre la plupart des cibles de fin de projet, et ne présente que des insuffisances mineures. |
| 4 | Assez satisfaisant (MS) | L’objectif/la réalisation devrait atteindre la plupart des cibles de fin de projet mais présente des insuffisances importantes. |
| 3 | Assez insatisfaisant (HU) | L’objectif/la réalisation devrait atteindre la plupart des cibles de fin de projet mais présente des insuffisances majeures. |
| 2 | Insatisfaisant (U) | L’objectif/la réalisation ne devrait pas atteindre la plupart des cibles de fin de projet. |
| 1 | Très insatisfaisant (HU) | L’objectif/la réalisation n’a pas atteint les cibles à mi-parcours, et ne devrait atteindre aucune des cibles de fin de projet. |

|  |
| --- |
| **Evaluation de la mise en œuvre du projet et de la gestion réactive:** (une seule évaluation globale) |
| 6 | Très satisfaisant (HS) | La mise en œuvre des sept composantes – dispositions relatives à la gestion, planification des activités, financement et cofinancement, systèmes de suivi et d’évaluation au niveau du projet, participation des parties prenantes, communication des données et communication – permet la mise en œuvre efficace et efficiente du projet et de la gestion réactive. Le projet peut être un exemple de « bonnes pratiques ». |
| 5 | Satisfaisant (S) | La mise en œuvre de la plupart des sept composantes permet la mise en œuvre efficace et efficiente du projet et de la gestion réactive, à l’exception de quelques composantes faisant l’objet de mesures correctives. |
| 4 | Assez satisfaisant (MS) | La mise en œuvre de certaines des sept composantes permet la mise en œuvre efficace et efficiente du projet et de la gestion réactive, mais certaines composantes nécessitent des mesures correctives. |
| 3 | Assez insatisfaisant (MU) | La mise en œuvre de certaines des sept composantes permet la mise en œuvre efficace et efficiente du projet et de la gestion réactive, mais la plupart des composantes nécessitent des mesures correctives. |
| 2 | Insatisfaisant (U) | La mise en œuvre de la plupart des sept composantes ne permet pas la mise en œuvre efficace et efficiente du projet et de la gestion réactive. |
| 1 | Très insatisfaisant (HU) | La mise en œuvre d’aucune des sept composantes ne permet la mise en œuvre efficace et efficiente du projet et de la gestion réactive. |

|  |
| --- |
| **Évaluation de la durabilité :** (une seule évaluation globale) |
| 4 | Probable (L) | Risques négligeables pour la durabilité ; les principales réalisations sont sur le point d’être atteintes à la clôture du projet et devraient être maintenues dans un avenir prévisible  |
| 3 | Assez probable (ML) | Risques modérés ; certaines réalisations au moins devraient être maintenues, étant donné les progrès vers les résultats des réalisations observés lors de l’évaluation à mi-parcours  |
| 2 | Assez improbable (MU) | Risques importants que les principales réalisations ne soient pas maintenues après la clôture du projet, à l’exception de certains produits et activités  |
| 1 | Improbable (U) | Risques forts que les réalisations du projet et les principaux produits ne soient pas maintenus  |

**Mandat - ANNEXE F: Formulaire d’approbation du Rapport d’évaluation à mi-parcours**

*(A remplir par l’Unité mandatrice et le Conseiller technique régional (RTA) du PNUD-GEF et à joindre au document final)*

**Rapport d'évaluation à mi-parcours révisé et approuvé par :**

**Unité mandatrice**

Nom : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Date: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Conseiller technique régional du PNUD -GEF**

Nom : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. Pour avoir des idées de stratégies et techniques novatrices et participatives concernant le suivi et l'évaluation, veuillez consulter le document [*UNDP Discussion Paper: Innovations in Monitoring &Evaluating Results*](http://www.undp.org/content/undp/en/home/librarypage/capacity-building/discussion-paper--innovations-in-monitoring---evaluating-results/)*,*5 Nov. 2013. [↑](#footnote-ref-1)
2. Pour faire participer plus activement les parties prenantes au processus de suivi et d'évaluation, consultez le document du PNUD [Guide de la planification, du suivi et de l'évaluation axée sur les résultats du développement](http://www.undg.org/docs/11653/UNDP-PME-Handbook-%282009%29.pdf), chapitre 3, page 93. [↑](#footnote-ref-2)
3. Remplir à l’aide des données du cadre logique et des fiches de résultats [↑](#footnote-ref-3)
4. Remplir à l’aide des données du Document de projet [↑](#footnote-ref-4)
5. Le cas échéant [↑](#footnote-ref-5)
6. Indiquer par code de couleur uniquement [↑](#footnote-ref-6)
7. Utiliser l’échelle d’évaluation des progrès à 6 niveaux : HS, S, MS, MU, U, HU [↑](#footnote-ref-7)
8. Les conclusions de l'examen à mi-parcours peuvent aussi être intégrées dans le corps du rapport. [↑](#footnote-ref-8)
9. [↑](#footnote-ref-9)
10. Le rapport ne devra pas excéder *40* pages au total (sans compter les annexes). [↑](#footnote-ref-10)
11. [www.undp.org/unegcodeofconduct](http://www.undp.org/unegcodeofconduct) [↑](#footnote-ref-11)